



ADMR DE HUELGOAT RÉUNION D'INFORMATION POUR LES MUNICIPALITÉS 10 MARS 2010 COMPTE RENDU SOMMAIRE



1. Anita Daniel, présidente de l'association de Huelgoat de l'ADMR, avait invité les municipalités du secteur concernée – Botmeur, Berrien, Brennilis, La Feuillée, Huelgoat, Locmaria-Berrien, Plouyé - à une séance d'information sur la situation de l'ADMR et les perspectives d'évolution. La présidente était accompagnée des membres du Bureau, et d'encadrants au niveau de la fédération du Finistère. La commune de Brennilis était représentée par le maire, président du Conseil d'administration du CCAS, la deuxième adjointe, vice-présidente du CCAS et John Turner, membre du CCAS.
2. Dans leur présentation, les responsables de l'ADMR ont insisté sur les spécificités du champ d'intervention de leur association, qui opère sur un territoire vaste et peu peuplé – 3% de la superficie du Finistère pour 1% de la population - occasionnant des déplacements d'autant plus longs en pourcentage du temps presté directement aux bénéficiaires que beaucoup de visites à domicile sont de courte durée. Le tableau ci-après montre, par association, la moyenne des kilomètres parcourus par heure d'intervention à domicile en 2009.

Kilomètres par heure prestée

Brasparts	Carhaix	Chateau-neuf	Huelgoat	Pleyben	Plonevez	St Goazec	Scrignac
6,32	4,08	1,96	5,94	5,86	5,83	4,90	3,79

3. Cette longueur des déplacements est préjudiciable à l'ADMR de Huelgoat, dans la mesure où les tarifs d'intervention du Conseil général ont été négociés avec la Fédération du Finistère sur la base d'une longueur moyenne – les frais kilométriques font l'objet de facturation d'heures fictives et ne sont pas comptabilisés séparément – sans que désormais une péréquation n'intervienne au profit des secteurs les plus étendus.
4. Une autre caractéristique des interventions de l'ADMR de Huelgoat est la forte proportion de GIR 1 – personnes les plus dépendantes¹ - qui s'établit à 11 % contre 4% sur l'ensemble du Finistère. Or, un GIR 1 nécessite davantage de visites de courte durée, donc davantage de déplacements en zone rurale pour chaque heure de service prestée.
5. Le tableau suivant fournit, pour chaque Association, le nombres d'heures réalisées en 2009, y compris les heures APA prises en charge par le Conseil général.

Heures 2009	Brasparts	Carhaix	Chateau-neuf	Huelgoat	Pleyben	Plonevez	St Goazec	Scrignac	Total
Total	19977	66279	20323	58383	28144	25800	47987	10913	277806
dt APA	15660	42972	14666	42867	23676	21367	40059	8706	209973
% APA	78.39	64.84	72.16	73.42	84.12	82.82	83.48	79.78	75.58

¹ Les Groupes iso-ressources ou GIR permettent de classer les personnes en fonction de différents stades de perte d'autonomie. Il y a six degrés de GIR, dont les 4 premiers ouvrent droit au service d'une APA – allocation personnalisée d'autonomie.

6. Le fait que l'ADMR de Huelgoat soit moins tributaire que d'autres de financements par l'APA est en fait de nature à creuser son déficit – dans la mesure où le taux retenu par le Conseil général après négociations avec la Fédération est de l'ordre de 20 € générant un déficit moindre que celui de prestations financées par d'autres intervenants comme la Caisse vieillesse (18 € environ). Le déficit moyen par heure prestée est de l'ordre de 3 €. L'accord tarifaire conclu avec le Conseil général s'impose pour tous les bénéficiaires et toutes les prestations, ce qui empêche d'envisager des rentrées non déficitaires par diversification de l'offre sauf à réduire de manière drastique le coût des interventions.
7. L'ADMR Huelgoat aide quelque 300 personnes, et fait vivre une soixantaine de salariées. Son placement, à la demande du Conseil d'administration, en redressement judiciaire – comme déjà une cinquantaine des quelque 90 associations du Finistère et la Fédération – devrait permettre de revoir en profondeur les mécanismes, d'élaborer un calendrier pour l'apurement des dettes, y compris les sommes dues par la Fédération à l'Association, et de négocier des tarifs d'intervention ou de compensation plus réalistes.
8. Les liquidateurs judiciaires ont exigé de chaque Association qu'elle prenne son autonomie économique, alors qu'elles doivent continuer de fonctionner sur la base de tarifs non négociés au niveau local sans désormais de compensation. Différentes pistes pourront être explorées durant la période de contrôle judiciaire – qui devra sous six mois aboutir à des solutions viables.
9. Un meilleur contrôle des dépenses, une fluidification de la trésorerie par une subrogation des bénéficiaires dans la perception de l'APA, une amélioration et une diversification des ressources seront recherchées. Le poids financier de la Fédération et du niveau national seront abaissés – la Fédération prélève pour ses services essentiellement administratifs 2 € 11 par heure prestée et chaque Association subventionne directement l'union nationale des ADMR. Une meilleure maîtrise des frais de déplacement sera recherchée. Une information dans ce sens à l'intention
10. Il faut espérer que ces mesures et d'autres à étudier par les administrateurs judiciaires permettront de pérenniser le réseau des ADMR du Finistère, faute de quoi, compte tenu des contraintes attachées à la ruralité des zones du pays COB il est à craindre que le Conseil général ne dispose plus des relais nécessaires à la mise en œuvre de sa politique désormais obligatoire d'aide à l'autonomie des personnes, faute d'attractivité pour les structures privées présentes sur ce marché.
11. Il a été demandé aux représentants présents des municipalités d'attirer l'attention des décideurs politiques de niveau supérieur sur ce risque. Il a également été suggéré que les administrateurs judiciaires prennent l'attache des exécutifs municipaux et des CCAS, pour les informer de la situation et de leurs intentions, tout en entendant les suggestions qui pourront leur être faites.

Jean-Victor Gruat,

10 mars 2010.

